

Trophées de la Paix économique

Edition 2022

REGLEMENT

Article 1 - Organisation et objectifs des Trophées

Organisés par la Chaire Paix économique de Grenoble Ecole de Management, les Trophées de la Paix économique visent à mettre à l'honneur les organisations engagées dans une démarche de relations pacifiées et respectueuse de l'environnement, baptisée « Paix économique ».

Toute organisation qui favorise des relations économiques pacifiées, c'est à dire qui crée de la valeur et de la richesse dans un souci d'épanouissement des personnes, des équipes et des parties prenantes, contribue activement à la Paix économique.

Article 2- Conditions de participation

Les Trophées sont ouverts à toute organisation (toute personne morale de droit privé et public) implantée sur le territoire national ou à l'étranger, quel que soit son secteur d'activité à condition d'avoir au moins 6 mois d'activité.

D'envergure multinationale, nationale, régionale ou locale, l'organisation candidate devra justifier d'un réel engagement envers la pacification de son activité à travers les dimensions humaines, individuelles ou collectives et /ou d'un changement important de ses orientations stratégiques et organisationnelles.

Article 3 – Dépôt et contenu des dossiers de candidature

Le dossier de candidature doit Décrire un projet en cours ayant démarré depuis six mois préalablement au dépôt du dossier de candidature, qu'il soit au stade de la réflexion ou au point de bascule du démarrage ou qu'il soit en phase de mise en œuvre

Les candidats doivent remplir le dossier de candidature sur la page du site de la Chaire Paix économique de GEM : <https://www.paixeconomique.fr/>:

Une fois complété, le dossier doit être renseigné sur le site directement dans l'espace réservé à cette intention.

Le dossier est constitué :

- Du formulaire modifiable en ligne jusqu'à la date de clôture. Toutes les sections doivent être renseignées avec attention et concision en respectant le nombre maximal de signes, espaces compris.
 - o ATTENTION, ce formulaire est primordial, car il servira de référence pour le jury.
- des pièces jointes – documents, vidéos de 2 minutes ou audios de 5 minutes qui viendront appuyer la candidature.

La date de limite de dépôt des dossiers *est le 30 juin 2022.*

Aucune candidature envoyée par courrier postal ne sera acceptée.

Le candidat doit attester que les informations fournies dans le dossier de candidature sont exactes et de bonne foi.

Un accusé de réception automatique sera retourné à l'organisation candidate à réception du dossier. Cet accusé de réception fera foi pour la validation du dépôt.

Le dépôt d'un dossier de candidature validé permet à l'organisation candidate de participer sur inscription aux Ateliers de la Journée de la Paix économique précédant la remise des Trophées, le 6 décembre 2022.

Article 4 – Catégories de Trophées

Chaque Trophée est attribué à l'organisation incarnant le mieux la démarche de la Paix économique dans sa catégorie.

5 Trophées seront décernés selon les trois dimensions suivantes :

1) Paix intérieure - « Santé, soin ou épanouissement des personnes »

a) **Définition** : elle est attribuée à un projet qui s'intéresse à la dimension de la personne et à son épanouissement au sein du groupe. L'objectif de cette catégorie est de valoriser les initiatives que l'organisation met en place en matière de développement personnel qui permettent de mettre en acte, au quotidien, les conditions du mieux vivre ensemble.

b) Des exemples

- Actions de réduction des risques de santé au travail
- Formations à la gestion du stress, à la pleine conscience...
- Accompagnement des personnes ayant subi des incivilités au guichet

- *la Ville de Kingersheim*. Un laboratoire de la bienveillance a apporté aux employés de la Ville de Kingersheim des outils concrets favorisant la paix intérieure, comme la pratique de la pleine conscience

- *GSF Propreté* ; Une formation à la nutrition/ santé : pour pallier les risques d'accidents du travail et améliorer les conditions d'exercice des 34 067 collaborateurs du groupe, GSF a décidé d'entreprendre une démarche d'éveil à la santé sur le lieu de travail.

2) Paix relationnelle - « Soin et épanouissement des relations et du collectif »

a) **Définition** : elle est attribuée à un projet qui permet de concevoir, proposer et contrôler la mise en œuvre de solutions améliorant le bien-être au travail, l'intelligence collective, les styles de management garant d'une performance durable.

b) Des exemples

- Transformer les procédures qui génèrent des lenteurs et des conflits
- Former à la communication non violente pour transformer le style managérial
Proposer un espace de médiation et de gestion des conflits entre métier, sites et filiales

- *ALMA*. L'esprit participatif, support d'une dynamique vertueuse
Depuis près de 40 ans, l'entreprise mise sur les valeurs du management participatif. Alma s'est structurée autour de business units autonomes – les scopettes –, tout en maintenant une gouvernance transversale et en cultivant un esprit coopératif vivace

- *ENGIE* : Engie a déployé le dispositif « Imagine 2030 », via une grande consultation-action. L'objectif ? Sonder ces publics et les associer à la compréhension des besoins émergents pour ajuster son offre. En 2018, 25 000 contributions ont nourri une plate-

forme numérique d'Intelligence Artificielle, permettant d'analyser toutes les propositions en dix langues.

3) Paix avec les parties prenantes et l'écosystème - « Soins ou épanouissement des organisations et des parties prenantes »

a) Définition : elle est attribuée à un projet au service d'une transformation - organisationnelle ou opérationnelle - et dont l'objet est l'épanouissement d'une ou plusieurs parties prenantes internes ou externes. Ce projet dispose de moyens (humains, financiers, technologiques ...) et démontre son soutien aux intérêts communs de l'ensemble des parties prenantes.

b) Des exemples

- Projet territorial multi-acteurs pour améliorer les conditions de transport
- Développer une stratégie d'achats internationale avec une vigilance particulière apportée au travail forcé
- Déployer une stratégie RSE pour réduire l'impact écologique de l'entreprise

- Les Vals du Dauphiné impulse le dispositif LIBERTE

Une communauté de communes – [Les Vals du Dauphiné](#) –, l'Etat – la sous-préfecture de La Tour-du-Pin –, une représentation patronale locale, le [GICOB](#) – Groupement interprofessionnel de coordination, réunissant plus de 300 entreprises du Nord-Isère, et des entreprises locales, se sont fédérés pour porter une dynamique de pacification sur l'ensemble du territoire. Objectif : accroître son attractivité.

La créativité, l'**intelligence collective**, la bienveillance, la confiance et le **droit à l'erreur** sont les valeurs portées par le dispositif LIBERTE – Laboratoire d'Innovation pour le Bien-être au travail, le rayonnement territorial l'épanouissement des parties prenantes.

- Cover Dressing œuvre au « Bien à porter »

La start-up associative Cover Dressing, au Havre, développe une expertise visant à comprendre les modalités d'habillement des personnes concernées par des limitations fonctionnelles, liées à l'âge, la maladie, au handicap... pour accroître l'ergonomie des vêtements de prêt-à-porter existants. Il s'agit d'œuvrer à l'inclusion sociale et de réduire les inégalités d'accès vestimentaire.

(retrouvez tous les exemples sur notre site [la rubrique Les lauréats des Trophées de la paix économique 2019](#))

4) Trophée du Public

Le coup de cœur du public sera donné à l'issue de la journée du 6 décembre 2022. Le grand public pourra sélectionner, dans le Village des candidats, les trois projets qu'il juge les meilleurs. Le projet ayant obtenu le score le plus élevé recevra le Trophée.

5) Trophée des étudiants de GEM

Le coup de cœur des étudiants sera donné à l'issue de la journée du 6 décembre 2022. Les étudiants pourront sélectionner, dans le Village des candidats, les trois projets qu'ils jugent les meilleurs. Le projet ayant obtenu le score le plus élevé recevra le Trophée.

Les organisations candidates pourront concourir à plusieurs Trophées. Dans ce cas, elles devront remplir autant de dossiers de candidatures que de projets présentés, et ce, pour chacune des catégories choisies.

Toute candidature pour l'un des Trophées spécifiques est éligible au Trophée du Public et au Trophée des étudiants.

Article 5 - Critères de sélection des dossiers de candidature

La sélection se fera en 4 étapes

- Etape 1
 - Un mail de confirmation de réception du dossier de candidature sera envoyé au candidat une fois rempli

- Etape 2
 - Les membres de la Chaire Paix Economique feront une présélection des dossiers : 20 dossiers maximum, entre le 30 juin et le 15 septembre 2022.

- Etape 3
 - A l'issue de cette présélection, les candidats seront prévenus par mail de leur passage ou non devant les membres du jury.
 - Les dossiers retenus seront envoyés au membres du jury pour une première évaluation.

- Etape 4
 - ⊖ Les candidats pré-sélectionnés seront appelés à soutenir leur projet durant vingt minutes devant les membres du jury en présentiel ou en distanciel mi-novembre 2022 (vidéo et poster de présentation du projet à l'appui)

Les dossiers de candidature feront l'objet d'une analyse par un Jury composé de chercheurs, chefs d'entreprise et de personnalités publiques.

Les projets seront analysés par le jury sur la base des 10 critères d'évaluation suivants :

- Respect du vivant sous toutes ses formes (planète, biodiversité et humain)
- Contribution du projet au respect de la dignité humaine, à la réduction de la pauvreté ou des inégalités et à l'épanouissement des personnes
- Capacité du projet à contribuer au bien commun
- Pertinence et originalité du projet
- Contribution possible du projet à la compétitivité de l'entreprise/organisation
- Co-construction du projet par les parties prenantes internes et externes de l'organisation
- Capacité à transformer l'organisation en profondeur
- Capacité du projet à être porté à une autre échelle dans ou en dehors de son organisation
- Implication de la Direction générale
- Viabilité du projet

Les délibérations du Jury ne seront pas publiées et seront sans appel. Le Jury se réserve le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer de Trophée, s'il estime après examen des candidatures, qu'elles ne répondent pas aux critères.

Article 6 – Calendrier

- Annonce et ouverture de la plateforme du dépôt des candidatures aux Trophées : 4 avril 2022
- Dépôt des candidatures : à partir du 4 avril et jusqu'au 30 juin 2022
- Pré-sélection des dossiers retenus : du 30 juin 2022 au 15 septembre 2022
- Jury des candidats présélectionnés : mi – novembre 2022 (date à définir)
- Journée de la Paix économique avec Ateliers et cérémonie de remise des Trophées : 6 décembre 2022

Article 7 – Avantages des Trophées

L'attribution d'un Trophée permet à chaque Lauréat de bénéficier des avantages suivants :

- La remise d'un Trophée de la Paix économique le jour de l'événement
- La valorisation des points clés de son projet devant le public des Trophées
- Visibilité médiatique dans la presse locale et nationale
- La participation à une journée de suivi avec les chercheurs de la Chaire Paix économique
- La possibilité de témoigner en table ronde et/ou dans un cours de GEM de son projet dans les deux ans qui suivront la remise du Trophée

Article 8 – Les droits d'utilisation et d'image

En participant aux Trophées de la Paix Economique, les candidats donnent leur consentement pour être cité dans les supports de communication de la Chaire Paix économique.

Un dossier de candidature retenu par le Jury vaut accord du candidat pour l'exploitation à titre gratuit de son nom, sa marque, de son sigle ainsi que son image et celle de ses biens (photographies, reportages et interviews....) pour une durée de 5 ans à des fins de promotion des Trophées par GEM et plus généralement du concept de Paix Economique. Cette utilisation ne pourra donner lieu à une quelconque contrepartie autre que l'éventuelle attribution de Trophée du présent règlement.

L'organisation lauréate s'engage à :

- Envoyer un ou deux représentants, le jour de l'événement pour présenter et exposer un poster de son projet dans le Village des candidats et pour la cérémonie de remise des Trophées de la Paix économique
- Autoriser la diffusion d'un communiqué de presse mentionnant le projet Lauréat
- Communiquer son logo en haute définition à GEM
- Mettre à disposition un porte-parole pour les interviews media

Article 9 – Modification et annulation des Trophées de la Paix économique

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler les Trophées de la Paix économique à tout moment si les circonstances l'exigent, sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité des participants et candidats à ceux-ci. Ils ne sauraient être tenus pour responsables si par suite d'événements imprévus ou de cas de force majeure, ils devaient être reportés, modifiés ou annulés.

Article 10 – Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies dans les dossiers font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire la candidature présentée par l'organisation. Les destinataires des données sont les membres du jury de GEM.

Grenoble Ecole de Management met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que, par défaut, seules les données à caractère personnel qui sont nécessaires au regard de chaque finalité spécifique du traitement sont traitées. Cela s'applique à la quantité de données à caractère personnel collectées, à l'étendue de leur traitement, à leur durée de conservation et à leur accessibilité.

Les données à caractère personnel recueillies ne font l'objet d'aucune communication externe, sauf à répondre à des obligations légales ou réglementaires.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée le 20 juin 2018, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016, le candidat exerce ses droits d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité des informations le concernant en adressant sa demande par courriel à Guillaume Pourquoié, Délégué à la protection des données, ou

par courrier à Grenoble École de Management, Guillaume Pourquié, 12 rue Pierre Sépard, 38000 Grenoble, accompagnée d'une pièce d'identité.

Conservation des données :

- Les dossiers des lauréats seront conservés 5 années après la fin de la remise des prix
- Les dossiers des candidats non retenus seront détruits au moment du rejet de leur candidature.

Article 11 – Autorisation

En participant aux Trophées de la Paix économique, l'organisation candidate autorise GEM à utiliser, reproduire et représenter à titre gratuit son logo et sa dénomination sociale à des fins de promotion des Trophées, réalisées sur tout support. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 années sans limitation géographique.

Article 12 – Participation

La participation aux Trophées de la Paix économique implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Article 13 - Litige

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du règlement sera soumis à la compétence du Tribunal de commerce de Grenoble.